

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Urgences »

### Avis n°2024-2 du 28 mai 2024 sur la répartition de la dotation Urgences 2024 (hors mesures nouvelles)

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir la dotation régionale Urgences sur la bases des données 2023, les mesures nouvelles 2024 n'étant par ailleurs pas encore connues.

Les membres ont décidé à l'unanimité des membres présents la répartition de la dotation Urgences 2024 (hors mesures nouvelles 2024) selon les modalités suivantes :

Enveloppe SU et SMUR	333 316 903
Héliporté 2024	10 941 245
Protocole IDE	550 000
IPA aux urgences	1 000 000
Prise en compte fermeture 2023	- 2 083 240
Marge ARS 2024	<u>5 000 000</u>
	348 724 908

Le président  
Florent CHAMBAZ